



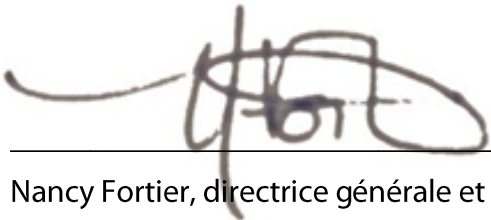
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 478-2021 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES POUR L'ANNÉE 2021 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE** » a été adopté le 19 janvier 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 20^e jour de janvier deux mille vingt et un.



Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 20 janvier 2021 entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 janvier 2021.



Signature